

Discours de M. Julien Wattebled

Procureur de la République près le tribunal judiciaire de St Brieuc

Audience solennelle de rentrée du 23 janvier 2026

Monsieur le premier président, Monsieur le procureur général,

Monsieur le Préfet,

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur

Monsieur le représentant du maire de Saint-Brieuc, Monsieur le président de l'association des maires ruraux

Monsieur le Directeur délégué à l'administration régionale judiciaire

Monsieur le président du tribunal des activités économiques, Mesdames les présidentes des conseils des prud'hommes de Saint-Brieuc et de Guingamp

Monsieur le Bâtonnier, Mesdames et Messieurs les représentants de l'ordre

Monsieur le secrétaire général de la Préfecture,

Monsieur le Directeur départemental de la police nationale,

Monsieur le Colonel de gendarmerie, commandant du groupement de gendarmerie des Cotes d'Armor

Madame et messieurs les représentants des forces de police, de gendarmerie, de la sécurité civile, pour la zone, la région et le département

Mesdames et messieurs les officiers ministériels et auxiliaires de justice, experts de justice

Mesdames, Messieurs les avocats,

Madame la Directrice de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc, Madame la Directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation, Mesdames les Directrices de la protection judiciaire de la jeunesse

Mesdames et Messieurs les directeurs des services déconcentrés de l'Etat,

Mesdames et messieurs les représentants des autorités civiles, militaires, religieuses et associatives

Mesdames et monsieur les fonctionnaires et personnels de greffe,

Mesdames, messieurs, mes chers collègues,

Je me joins avec grand plaisir aux mots d'accueil qui viennent d'être formulés en ouverture de cette audience de rentrée, dans un mois riche en vœux et moments solennels après notamment les audiences solennelles de la cour d'appel de Rennes et des conseils des prud'hommes, et quelques jours à peine avant l'audience de rentrée du tribunal des affaires économiques.

Je profite d'ailleurs dès à présent du temps qui m'est donné pour féliciter les nouvelles présidentes et vice-présidentes des CPH de Saint-Brieuc et de Guingamp pour leur élection, et les assurer du total soutien de mon parquet pour leur mandat.

Mais aussi Monsieur le Bâtonnier Hervé DARDY et Madame la vice-Bâtonnière Murielle GUERIN. Nos premiers échanges depuis votre prise de bâton confirment la très bonne entente que nous avons le barreau de Saint-Brieuc, qui se manifeste par des rencontres régulières, notamment au cours de cafés débats ou de réunions de travail, et qui nous permettent de porter de beaux projets, que je détaillerai un peu plus tard, comme nous l'avons fait avec Monsieur le Bâtonnier DENAECKER, que je remercie très sincèrement pour tout le travail qu'il a mené avec le conseil de l'ordre et à titre personnel pour l'accueil très chaleureux qu'il m'a réservé lors de ma prise de fonctions il y a tout juste un an. Vous avez montré Monsieur le Bâtonnier que l'on peut défendre les intérêts de la profession d'avocats et de nos concitoyens en conjuguant prise de hauteur et pragmatisme, et je suis persuadé que le travail que nous mènerons avec vous, Monsieur le Bâtonnier DARDY, et avec votre-vice bâtonnière se construira sur les mêmes bases.

Mais ce début d'année n'est pas marqué que par les vœux et par les changements à la tête des juridictions prudhommales et à la tête du barreau de St-Brieuc, et c'est peu de dire que les inquiétudes sont nombreuses.

L'ONU vient de déclarer la planète en faillite mondiale d'eau, nous montrant l'impérieuse nécessité de renforcer les réponses judiciaires sur la préservation de notre environnement, et notamment de l'eau. Il s'agit d'un des axes majeurs de la politique pénale que j'entends mener, et Mme COYEAUD, substitut réunira le COLDEN opérationnel dans 3 jours, le 26 janvier, pour décliner les orientations que j'ai pu prendre il y a maintenant quelques mois avec le procureur de St Malo pour détecter et sanctionner les infractions, en lien avec les partenaires, et en cohérence avec l'action de la MISEN présidée par Monsieur le préfet.

Dans un climat international particulièrement tendu, où le droit international est allègrement bafoué et où semble se redessiner l'application de la loi du plus fort et d'un impérialisme qu'on pensait dépassé, la notion même de démocratie et d'Etat de droit ne va plus de soi.

Au sein même de notre pays, les institutions sont malmenées, et leur légitimité est sans cesse remise en cause. La Justice n'échappe pas à la règle, loin de là, accusée dans le même temps de protéger les puissants mais critiquée dès qu'une décision de justice vient toucher un homme politique ou une personnalité, d'être laxiste envers les délinquants mais tout aussi responsable de la surpopulation carcérale, d'être trop lente tout en étant expéditive, d'être aux ordres en même temps qu'elle poursuivrait l'objectif fantasmé d'un gouvernement des juges.

Les commentateurs ne sont pas à une contradiction près, et toute décision donne finalement lieu à son lot de critiques derrière lesquelles pointe au final une seule chose : la déstabilisation du pouvoir judiciaire et la remise en cause de son autorité.

Je pourrai poursuivre la liste des inquiétudes en parlant du statut des magistrats du parquet, qui n'a toujours pas été soumis au congrès malgré le vote conforme des deux chambres il y a plusieurs années maintenant, l'absence de budget voté pour notre pays à ce jour, qui nous laisse dans l'expectative sur les renforts annoncés par le garde des Sceaux dans son discours d'Annecy, ou encore, sur un plan plus local, de l'engorgement de nos services d'enquêtes qui font face à un stock de procédures de plus en plus important, ou encore de l'impact des addictions et notamment de l'alcool sur la délinquance dans notre ressort.

Mais au bout d'un an, vous commencez à me connaître, et ni moi ni ceux qui exercent dans cette juridiction ne sommes du genre à tomber dans la sinistrose. Le tribunal de St-Brieuc va de l'avant et démontre mois après mois son dynamisme, mais aussi sa grande solidarité, qui s'est révélée si précieuse à l'occasion du drame qui nous a frappés en septembre dernier.

Et si les inquiétudes que je viens d'énoncer demeurent, je tiens également à exprimer la fierté que j'éprouve quand je regarde le bilan de notre juridiction en 2025 et l'action qui a été menée dans le département.

Lors de mon audience d'installation en mars dernier, Madame la procureure adjointe avait pointé l'augmentation constante de l'activité pénale. C'est encore le cas cette année.

Et nous avons fait face à cette nouvelle augmentation, malgré les vacances de postes de magistrats et au greffe qui ont grandement impacté le tribunal jusqu'en septembre, malgré le soutien des chefs de cour que je remercie une nouvelle fois.

Nous avons fait face alors que nous avons dû gérer plus de procédures nouvelles, plus d'auteurs identifiés, plus de gardes à vue, plus d'alternatives aux poursuites, plus d'ordonnances pénales, plus de jugements, plus de défèvements et notamment plus de comparutions immédiates, plus d'audiences criminelles. Plus, plus, plus, plus...

Je ne vous infligerai pas trop de chiffres, et vous avez accès à toutes les données sur les plaquettes papier ou via les flash codes, et me contenterai d'en citer 3, qui traduisent la diversité de la réponse pénale donnée par le parquet de St-Brieuc

- + 39% d'alternatives aux poursuites, notamment grâce au travail considérable accompli par les délégués du procureur, que je salue
- + 14% d'ordonnances pénales, c'est-à-dire des jugements sans audience, également appelés procédures simplifiées
- + 28% de défèvements, avec une augmentation sensible des CRPC défèvements à hauteur de 40%, et des comparutions immédiates, qui ont tout simplement doublé

Et tout ceci sans altérer les délais d'audiencement, de l'ordre de 7 mois en juge unique et en CRPC et de moins de 3 mois en collégiale, des délais que nous jalourent bien des juridictions.

Tout ceci n'est pas dû au hasard, mais traduit l'engagement des femmes et des hommes qui œuvrent au quotidien dans cette enceinte et à Guingamp, que je tiens à remercier publiquement pour leur compétence et leur investissement au profit du service public de la Justice.

Ces excellents chiffres sont également le témoin du dynamisme du tribunal judiciaire de St-Brieuc et de sa capacité à repenser son organisation et à prendre les problèmes qui se posent à bras le corps, avec la mise en place d'un COPIL frais de justice, d'une commission d'audiencement et même bientôt, d'une commission d'audiencement criminelle, avec la cour d'appel et le barreau, une initiative qui confirme la qualité du travail que nous pouvons mener avec les avocats du ressort et la confiance mutuelle qui règne, ou encore de 2 conseils de juridiction, en mars prochain.

Une juridiction bien implantée dans son environnement, comme en atteste la dizaine de conventions et protocoles signés en quelques mois nos partenaires, et pour n'en citer que quelques-uns : la convention signée avec l'association des maires et des maires ruraux du département et différentes communes du département pour développer la justice de proximité, ou celle signée il y a quelques jours, dans un contexte d'actualité brûlant, avec la direction académique des services de l'Education Nationale en matière de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement, ou encore avec vous, Monsieur le préfet, dans les nombreux domaines qui nous sont communs.

Je salue la qualité de la relation que nous avons su mettre en place en quelques mois pour améliorer la sécurité de nos concitoyens Monsieur le préfet, et qui se traduit très concrètement dans nos actions, que ce soit en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants avec la mise en œuvre de la loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic, ou contre les infractions à la législation sur les étrangers, en mettant à chaque fois de nouveaux circuits en place pour articuler de la façon la plus efficace possible réponses administrative et judiciaire.

Cette implantation est le signe de l'harmonie qui règne dans ce département. Mais elle constitue également une réponse aux attaques portées contre l'autorité judiciaire dont je parlais au début de mon propos. Elle démontre que la Justice agit au cœur de la cité, pleinement connectée avec les réalités, et qu'elle s'explique sur son action.

Nous continuerons ainsi à agir avec nos partenaires, mais aussi à participer aux événements publics organisés par les collectivités ou les associations, et je renouvelle à cette occasion la proposition faite aux élus de venir à la rencontre de nos concitoyens à l'occasion de réunions organisées sur le thème de la sécurité, avec les représentants des forces de sécurité intérieure.

Une juridiction enfin qui se modernise. Les logiciels métiers du parquet sont désormais tous utilisés, PILOT s'est généralisé, l'ensemble des écrous du parquet a été numérisé et les échanges avec la police et la gendarmerie pour les mises à exécution de peine sont désormais dématérialisés.

Surtout, le processus de dématérialisation des procédures pénales se poursuit rapidement, avec le déploiement de la procédure pénale numérique pour les compositions pénales, les alternatives aux poursuites et le contentieux des mineurs au fil de l'année écoulée.

Nous irons encore plus loin cette année, puisque j'ai le plaisir de vous informer que le tribunal judiciaire de St-Brieuc vient d'être choisi par le programme PPN pour expérimenter le tout numérique dans la phase post-sentencielle, exécution et application des peines. La réunion de lancement se tiendra d'ailleurs aujourd'hui même à 14h avec le ministère.

Le parquet, au-delà de cette modernisation, s'est pour sa part profondément réorganisé cette année, avec une nouvelle répartition des contentieux et un nouvel organigramme, mais surtout une redéfinition de tous les circuits et process, qui a touché tous les services : création d'une nouvelle permanence préliminaire et réorganisation de la réponse pénale pour le contentieux routier au TTR, directives de mise à jour des fichiers au BO, fin des ordonnances pénales et compositions pénales sans date et mise en place d'un nouveau circuit avec signature électronique de toutes ces mesures pour le service 3^{ème} voie/OP, redéfinition des circuits d'urgence et dématérialisation à l'exécution des peines, nouvelle organisation de l'audience des affaires correctionnelles. Merci à mes collègues, à Mme TARDIVEL et à tous les greffiers et agents du greffe pour tout ce travail et pour leurs capacités à s'adapter et à proposer.

Pour terminer ces réquisitions, qui sont déjà trop longues, j'aimerais évoquer 2 projets qui nous mobiliseront pour cette année, et qui résument à eux seuls le sens de l'action pénale que j'entends continuer à mener dans les Cotes d'Armor :

1/ La prévention de la récidive et la lutte contre la surpopulation carcérale, autrement dit l'amélioration de la prise en charge des auteurs

2/ L'amélioration de la prise en charge des victimes

En ce qui concerne les auteurs, la situation de la maison d'arrêt de St-Brieuc, qui a atteint cette année un triste record de suroccupation avec 208 personnes détenues écrouées pour 87 places, m'a conduit à ordonner dès fin mai le report de la mise à exécution des courtes peines d'emprisonnement pour les personnes ne présentant pas de dangerosité particulière.

Mais cette solution temporaire ne suffit évidemment pas. Comme je l'ai déjà dit, des constructions sont nécessaires, et nous devons mener un important travail sur la détention provisoire et sur les alternatives à l'incarcération comme le placement extérieur ou le TIG.

Et plutôt que de tout miser sur des mesures de régulation carcérale comme la libération sous contrainte de plein droit, qui démontre ses limites, il faut aujourd'hui que les moyens soient mis sur la prévention de la récidive.

Dans quelques semaines, les Etats Généraux de l'Insertion et la Probation rendront leurs conclusions, et le ministre de la Justice donnera ses orientations en la matière.

Je souhaite que notre ressort y prenne sa part, et le tribunal judiciaire de St-Brieuc et le service pénitentiaire des Cotes d'Armor, avec le soutien de la direction interrégionale des services pénitentiaires, se sont portés candidats pour une expérimentation visant à favoriser l'intervention du SPIP en phase-présentencielle, c'est-à-dire avant tout jugement.

Un projet ambitieux, que j'ai eu l'honneur de présenter aux tables rondes régionales des EGIP à Rennes en novembre dernier, bâti autour de plusieurs axes que nous pourrions détailler au cours d'un événement dédié si notre candidature est retenue, mais qui se résument de la façon suivante :

- D'abord tout faire pour améliorer la prise de décision, en permettant aux magistrats de disposer du maximum d'informations sur la personnalité, les facteurs de risque et de désistance et sur la disponibilité en temps réel des dispositifs à même d'y répondre, au tribunal comme à la permanence
- La mise en place d'un groupe de suivi des multi-réitérants, pour appréhender la situation de la personne dans sa globalité, anticiper et orienter le suivi, et non plus agir en réaction à un nouveau passage à l'acte, dans l'urgence
- Et enfin le travail du SPIP à mes côtés et aux côtés du secteur associatif pour charpenter le contenu des alternatives aux poursuites et mettre en œuvre une véritable probation pour les situations qui le méritent

Les alternatives aux poursuites, qui représentent 40 à 50% de la réponse pénale d'une juridiction, et qui peuvent concerner tous les profils d'auteurs et tous les domaines de la petite et moyenne délinquance, un pan considérable de l'activité en termes de volume et d'enjeux pour éviter la commission de nouvelles infractions, dans lequel nous allons également agir avec l'ADAJ, à qui j'ai demandé de travailler cette année sur le développement du centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales, le CPCA, pour permettre la prise en compte des auteurs orientés par la justice, mais aussi la mise en place d'un véritable suivi renforcé visant notamment à répondre aux addictions aux stupéfiants et au fléau que représente l'alcool dans notre département.

Tout ceci avec un objectif clair : individualiser individualiser, individualiser, pour éviter de nouvelles victimes.

Les victimes, auxquelles nous consacrerons un conseil de juridiction dédié le 20 mars prochain, dans la droite lignée de la circulaire du garde des Sceaux d'octobre dernier, qui nous permettra à Mme la présidente et à moi-même de présenter les actions déjà mises en œuvre au tribunal judiciaire de St-Brieuc, et elles sont nombreuses, et les projets que nous entendons porter, parmi lesquels et pour n'en citer que 2 la déclinaison locale du référentiel ministériel visant à améliorer l'accueil, l'information et l'accompagnement des victimes en juridiction, en associant tous les professionnels de la juridiction et tous les partenaires, ou encore la création d'un service de médecine légale au centre hospitalier de St-Brieuc, pour pallier l'absence d'unité médico-judiciaire dans les Cotes d'Armor.

Ce dernier projet me tient particulièrement à cœur, tant il peut améliorer à la fois nos enquêtes dans les dossiers de violences physiques et sexuelles, en assurant une cohérence de la fixation des incapacités totales de travail et une aide à la décision, grâce à une analyse des déclarations des parties et des témoins et à une confrontation de ces éléments avec les constatations médicales, mais aussi améliorer la prise en charge des victimes en assurant un meilleur lien entre enquête et prise en charge sanitaire.

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec Madame la directrice générale du centre hospitalier Yves Le Foll et son adjoint, qui sont présents aujourd'hui et dont je salue l'implication pour assurer la réussite de cette démarche, mais aussi l'institut médico-légal de Rennes, l'ARS, et pas plus tard que mercredi à la préfecture, à l'initiative de Monsieur le préfet, témoin du soutien du plus haut représentant de l'Etat dans le département, pour envisager les solutions de financement.

Les projets sont là, porteurs de sens. Les défis aussi. Nous les relèverons, et nous le ferons avec enthousiasme et détermination vous l'avez compris.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite à toutes et à tous à nouveau une excellente année 2026, et je requiers Madame la présidente, qu'il me soit donné acte de mes réquisitions, qu'il soit constaté qu'il a été satisfait aux prescriptions de l'article R111-2 du code de l'organisation judiciaire pour rendre compte de l'activité de la juridiction pour l'année 2025, déclarer close l'année judiciaire 2025 et ouverte l'année judiciaire 2026, et dire que du tout il sera dressé procès-verbal conformément à la loi.